



COMMISSION LOCALE DE L'EAU DU SAGE CHARENTE

Relevé de décisions de la réunion de Bureau de CLE du SAGE Charente

Saintes (17) – 4 mars 2016

Les documents présentés en séance sont disponibles sur l'espace collaboratif du site de l'EPTB Charente :

<http://www.fleuve-charente.net/domaines/le-sage/organisation/le-bureau-de-la-cle-charente/compte-rendus-des-reunions-du-bureau-de-la-cle-charente>.

Liste des participants et des excusés : Cf. annexe

Ordre du jour de la réunion :

- I. Cadrage de l'accompagnement par la CLE des projets de territoire
- II. Préparation des commissions géographiques : proposition d'organisation
- III. Questions diverses

Ce document présente de manière synthétique les principales décisions prises collectivement à l'issue d'échanges entre les participants.

M. Guindet introduit la réunion en précisant les deux points à l'ordre du jour.

I. Cadrage de l'accompagnement par la CLE des projets de territoire

M. Sirot expose la proposition de schéma d'organisation pour la mise en œuvre des projets de territoire par la CLE, conformément aux engagements pris lors de la dernière réunion de la CLE le 5/11/2015 :

1. Les fondements des projets de territoire sont rappelés.

2. Les 6 secteurs potentiellement concernés sur le périmètre du SAGE Charente sont exposés.

A ce stade, des précisions et commentaires sont apportés par les participants :

- Sur le secteur de la Seugne, 3 millions de m³ de stockage sont en projet ;
- Sur le secteur de la Bonnieure, les dossiers sont les plus avancés ;
- Sur le secteur de Charente aval, considéré jusqu'à présent en équilibre, aucune réserve n'était prévue ; l'évolution de la carte du nouveau SDAGE indiquant ce secteur en déséquilibre, un retour à l'équilibre permet d'envisager la mise en place de projets ;
- Sur le secteur de l'Aume-Couture, les irrigants pourraient être découragés par la nécessité de mener de nouvelles études dans le cadre des projets de territoire.

M. Guionnet demande des précisions quant à la durée de mise en œuvre des projets liée à la réactivité de la CLE, à la définition des critères, à la disponibilité des données...

Mme Levinet répond que, pour partie, cette durée est dépendante des maîtres d'ouvrages locaux.

M. Sirot ajoute que si les projets sont actuellement bloqués, c'est essentiellement dans l'attente de précision sur les volumes éligibles, le contenu des études à réaliser, les attendus en matière de programme d'actions, etc.

Mme Broussey confirme qu'il n'existe pas de cadrage fin au-delà de l'échelle globale de l'instruction ministérielle, et ce afin de prendre en compte les enjeux locaux et de laisser une marge d'adaptation suffisante à chaque territoire, c'est à la CLE de définir les attendus des projets.

M. Amblard soutient l'intérêt d'une organisation locale mais affirme la nécessité de préciser les critères de l'instruction, trop floue, qui peut donner lieu à différentes interprétations. Il ajoute qu'il est nécessaire d'avancer collectivement sur ce point avant que ne soit imposés les volumes prélevables : il y a des échéances importantes à respecter pour les agriculteurs, sinon les outils de travail seront cassés. Il émet le souhait que la CLE ne devienne pas une « commission Théodule » où l'on enterrerait les projets en repoussant les discussions.

M. Brie considère qu'au regard des éléments exposés une méthode de travail est en train d'émerger, et c'est nécessaire. Pour autant, le manque de critères précis risque de devenir rapidement bloquant.

M. Loury rappelle que l'accompagnement vers le retour à l'équilibre figure dans le protocole de 2011. Il ajoute qu'il existe deux démarches et deux calendriers en parallèle concernant les projets de territoire :

- la mise en place d'une organisation pour la concertation : c'est à la CLE de la définir.
- la déclinaison de l'instruction dans le cahier des charges et les critères à intégrer dans la démarche de concertation : c'est aux services de l'Etat et de l'Agence de l'eau de les préciser.

M. Metayer insiste sur la nécessité que les projets puissent partir rapidement.

M. Sauton souhaite que la cohérence de bassin versant ne soit pas remise en question par les projets. Il estime également important de relativiser l'intérêt des réserves au regard des autres leviers à mettre en œuvre (économies d'eau...), et que le bilan financier des projets aura son importance.

S'en suit une discussion de fond avec les représentants de la profession agricole et notamment les variables de production agricole essentiellement dominées par le prix des produits en lien avec le marché mondial d'une part, et la météorologie d'autre part : l'irrigation permettant de diminuer les risques liés à cette seconde variable.

M. Blanchon met néanmoins en garde le bureau vis-à-vis :

- de la présentation du coût du projet par rapport au nombre d'irrigants concernés, qui affiché de cette manière sans information complémentaire peut plomber les projets,
- de la difficulté à prendre en compte la diversité des exploitations agricoles, les plus petites ayant de plus en plus de mal à s'adapter.

M. Godineau estime logique de stocker en hiver, au moment où les apports d'eau sont importants pour éviter des prélèvements en été au moment où la ressource est moins disponible.

M. Jutand estime que la CLE doit être pragmatique mais pas timorée, et fixer le niveau d'ambition des projets en mesurant ce qui peut être fait en complément par la profession agricole pour la qualité de l'eau et les milieux.

Mme Levinet ajoute que si la CLE peut juger de l'ambition des projets, les éléments relatifs à leur élaboration sont donnés dans l'instruction et qu'il appartient à l'Agence de l'eau de définir le CCTP des études. Elle rappelle l'objectif d'atteinte de l'équilibre quantitatif et la nécessité de soutenir les projets qui vont dans ce sens, tout en indiquant que d'autres outils existent pour mettre en œuvre le SAGE et atteindre le bon état.

M. Guindet, à l'issue des échanges, estime qu'il existe autour de ces projets des enjeux de co-construction, de territoire, d'accompagnement de la population. L'objectif de la CLE est de proposer des éléments de co-construction clairs et simples, sans opacité. Tant que les règles ne seront pas définies, les projets ne pourront pas avancer. Il précise qu'au sein de la CLE, les projets de territoire n'ont pas encore fait l'objet d'un débat de fond. Ce sont des projets prospectifs, et le SAGE aura à s'intéresser à l'ensemble des thématiques, pas seulement à la gestion des volumes, mais aussi à la qualité et aux milieux. L'instruction des projets de territoire devra être effectuée par la CLE en parallèle de l'élaboration du SAGE, ce qui implique une démarche pédagogique : « pour être convaincant, il faut être convaincu ». A ce titre, il demande aux services de l'Etat et de l'Agence de l'eau de préparer une demi-journée d'information / formation pour permettre un même niveau de connaissance des membres de la CLE, en reprenant notamment les éléments des protocoles de 2011. Cet événement serait à organiser rapidement.

3. **Le schéma d'organisation proposé est exposé**, introduisant des comités de territoire locaux en lien avec les différents maîtres d'ouvrage éventuellement assistés de leurs groupes de travail ad hoc. Ces comités locaux seraient en interaction avec la CLE, son bureau et sa structure porteuse (l'EPTB Charente). Le rôle des différentes instances est précisé dans l'organisation générale.

Le schéma d'organisation proposé est validé par le bureau.

4. **Enfin, des exemples de composition de comités de territoire locaux sont proposés.**

A ce stade, des précisions et commentaires sont apportés par les participants :

- Les représentants de la pêche maritime et du Parc Naturel Marin pourraient être intégrés pour le secteur Charente aval, à la place de Charente nature 16.
- Il conviendrait de ne pas dépasser 40 personnes par comité de territoire.
- Les membres du bureau doivent être bien représentés dans les comités.
- Une consultation en interne à la DDTM17 sera menée afin d'amender au besoin la composition des comités au regard des évolutions structurelles de la GEMAPI à venir.
- Mme Pichodou indique que pour la partie Charente-Maritime, les compositions type ont déjà étaient présentées et actées.
- M. Metayer souhaite que l'élaboration soit efficiente et que les projets débutent rapidement.

Les compositions types des comités de territoire sont validées par le bureau

II. Préparation des commissions géographiques : proposition d'organisation

M. Rousset expose le projet d'organisation des réunions des 5 commissions géographiques qui seront organisées en mars et avril 2016 en vue de concerter les acteurs sur la stratégie du SAGE. Les modalités d'organisation et d'animation sont présentées ainsi que les supports de présentation.

A l'issue de cette présentation, M. Guindet précise que l'objectif est l'appropriation par les participants, certains étant nouveaux, ils doivent s'imprégner du contexte. La CLE via ces commissions souhaite « entendre dire » avant de décider en présentant la globalité du bassin versant et les incidences de chaque territoire sur le fonctionnement du bassin. Il importera également d'évaluer le niveau d'ambition souhaité pour le SAGE dans une vision de long terme, intégrant non seulement le 1^{er} SAGE, mais aussi les planifications suivantes (SAGE 2...).

M. Catrain ajoute qu'il est nécessaire d'intégrer une partie « le SAGE pour les nuls » afin de prendre en compte les retours locaux et mettre en place des solidarités amont / aval à l'échelle du bassin.

Mme Barnier souhaite savoir si les commissions vont pouvoir modifier les 155 mesures qui ont déjà été proposées par les commissions thématiques et de quelle manière sera fait la synthèse.

M. Rousset indique qu'il s'agit d'un temps de concertation pour recueillir les remarques des acteurs locaux, les mesures retravaillées en 2015 par le comité technique ne leur ayant jamais été présentées. La synthèse des échanges sera discutée en bureau avant validation de la stratégie en CLE.

M. Jutand précise qu'en plus de la priorisation des mesures entre elles, il est important de fixer l'ambition de chacune d'elles.

M. Rousset répond que l'organisation des mesures en orientations cohérentes sur les cartes et le travail de sectorisation réalisé par l'EPTB doit permettre de prioriser.

M. Guindet conclut en indiquant que le premier SAGE doit être réaliste, et que le SAGE révisé pourra être plus ambitieux.

III. Questions diverses

M. Guindet aborde 3 points en questions diverses :

1. Information sur la modification du périmètre du SAGE Charente : 3 nouvelles communes ont été intégrées au périmètre du SAGE Charente par arrêté du 29/01/2016, portant à 709 le nombre de communes du SAGE : elles sont situées au nord-ouest du périmètre, sur le district Loire-Bretagne, au sein de l'agglomération de La Rochelle dont les marais sont en lien fonctionnel avec les marais nord de Rochefort.
2. Demandes d'avis de la CLE Charente : la CLE reçoit différentes sollicitations d'avis (PLU..) dont la dernière en date concerne l'inventaire de zones humides sur la commune de Saint-Hilaire-de-Villefranche sur les bases du cahier des charges du SAGE Boutonne. La CLE a décidé de ne pas émettre d'avis tant qu'elle ne pourrait pas s'appuyer sur un SAGE Charente validé. Néanmoins, le positionnement de la CLE vis-à-vis des projets de territoire l'amènera à se poser la question de son positionnement vis-à-vis de ce type de sollicitations. S'agissant de la demande de Saint-Hilaire-de-Villefranche, un courrier de réponse favorable à un inventaire sur les bases du cahier des charges du SAGE Boutonne est validé.
3. Recomposition de la CLE Charente : suite aux élections régionales de décembre dernier, la composition de la CLE doit être modifiée. La nouvelle Région Aquitaine – Limousin – Poitou – Charentes a désigné deux nouveaux représentants. L'arrêté préfectoral est en cours de rédaction par le Préfet de Charente.

Après avoir remercié les participants, M. Guindet clôture la réunion à 12H30.

ANNEXE : Liste des participants et des excusés

Membres du Bureau

Identité	Personne(s) déléguée(s)	Emargement
Monsieur Claude GUINDET		Présent
Madame Eliane REYNAUD		Présent
Monsieur Jean-Jacques CATRAIN		Présent
Monsieur Jean-Marie PETIT		Présent
Madame Michèle BAZIN		Présent
Madame Maryse LAVIE-CAMBOT		Présent
Monsieur Jacques SAUTON		Présent
Monsieur Alain BURNET		Excusé
Monsieur Alain TESTAUD		Excusé
Monsieur le Directeur de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne	Christophe JUTAND Manuella BROUSSEY	Présent
Madame la Directrice de la DDT 16 (Direction Départementale des Territoires de la Charente)	Thomas LOURY Jennifer BAZUS	Présent
Monsieur le Directeur de la DDTM 17 (Direction Départementale des Territoires et de la Mer de la Charente-Maritime)	Véronique BARNIER Lilia MZALI	Présent
Monsieur le Président de la Chambre d'Agriculture de la Charente-Maritime	Michel AMBLARD Olivier BAYOU	Présent
Monsieur le Président de COGESTEAU		Présent
Monsieur le Président du Comité Régional de la Conchyliculture de Poitou-Charentes	Charlotte RHONE	Présent
Monsieur le Président de l'Union Fédérale des Consommateurs - Que Choisir de Poitou-Charentes	Jacques BRIE	Présent

Autres invités

Identité	Personne(s) déléguée(s)	Emargement
Monsieur le Président de la Chambre d'Agriculture de la Charente	Emmanuel GUIONNET	Présent
Communauté de Communes du Bassin de Marennes	Laurent POUZIN Elodie PONLAITIAC Monique CHARRIER	Présent
Conseil départemental de la Charente Maritime - Service des Voies d'Eau	Guillaume METAYER Kristell PICHODOU	Présent